

## CONTEXTE ET OBJECTIFS EN 2009

La Ville de Genève souscrit à l'objectif général de faire muter ce quartier. Les préoccupations de la Ville de Genève portent sur :

- la définition d'objectifs en matière de logement, d'espace public et d'équipement;
- la possibilité de réaliser des logements d'utilité publique ;
- le financement des équipements et infrastructures ;
- la mise à disposition de terrains nécessaires à la réalisation des équipements publics;
- la manière dont seront réglées les cessions au domaine public, la répartition des droits à bâtir et l'égalité de traitement entre les propriétaires ;
- la fixation du montant des droits de superficie permettant à des activités socialement utiles d'exister sur le site.

### Objectifs

- Tendre vers un équilibre logements / emplois ;
- Favoriser la construction de logements (en particulier sociaux) ; favoriser le maintien d'entreprises du PAV
- Disposer des terrains nécessaires à la réalisation des équipements de proximité ;
- Contribuer à réaliser un quartier exemplaire par la qualité de ses espaces publics, la diversité des logements, la mixité sociale et fonctionnelle et la performance environnementale (mobilité, énergie) ;
- Mettre en valeur l'Arve et les terrains riverains comme espace public majeur au travers, notamment du projet de voie verte d'agglomération cf Fiche action PL7;
- Intégrer la remise à ciel ouvert de l'Aire dans la conception du nouveau quartier.

Lien Fiche action Pcom : PL3

## EVOLUTION DU CONTEXTE

La loi de déclassement adoptée en juin 2013 tient compte de l'accord signé en 2010 entre les autorités et le comité référendaire. Ainsi il garantit : l'équilibre logement-emploi, la répartition des catégories de logements et l'établissement des modalités de financement des équipements publics.

Le Plan directeur de quartier Praille Acacias Vernets (PDQ PAV) no 29'951 a été adopté par le Conseil Municipal de la Ville de Genève le 21 janvier 2015 et a été approuvé par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> avril 2015. Préalablement, une convention sur le financement des équipements et des infrastructures, liant le Canton et les communes, a été signée.

En 2016, le Canton a lancé la modification des limites de zones 29712-A visant à faire passer l'équilibre à 2 nouveaux logements pour 1 nouvel emploi. Favorable à cette évolution, la Ville demande de vérifier ses conséquences sur l'habitabilité des futurs quartiers et la faisabilité des équipements publics prévus. Elle demande également qu'un contrôle des futures PPE évite la spéculation sur ces terrains acquis pour développer l'industrie.

Une mise à jour du PDQ PAV sera vraisemblablement réalisée au vue des changements, notamment programmatiques, que la modification de loi PAV apportera.

Les communes de Carouge, Lancy et Genève, soucieuses de l'ampleur des équipements à prévoir (scolaires, sociaux, culturels et sportifs) et de leurs répercussions, se sont regroupées en une communauté de communes urbaines (CCU) en février 2012.

## IMAGES





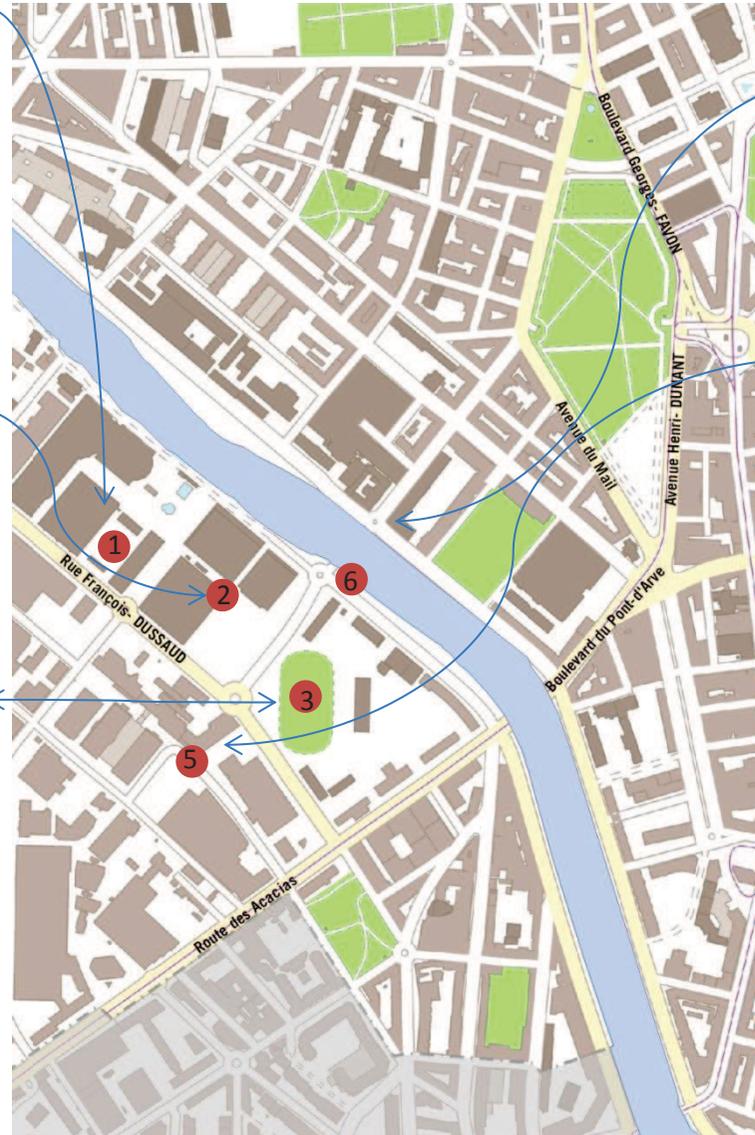
**1. Voirie**  
Le déplacement des ateliers du service de la voirie envisagé entraîne des répercussions importantes : programmation, coûts, terrains nécessaires, etc.



**2. Les équipements sportifs**  
Les terrains de la Ville le long de l'Arve seront destinés au développement des équipements sportifs.



**3. La caserne des Vernets**  
Le projet lauréat du concours fait l'objet d'un PLQ. Les principaux enjeux pour la Ville sont les équipements publics et leur intégration au futur quartier, la densité future prévisible et le coût et la qualité des aménagements extérieurs.



**6. La Voie verte d'Agglomération**  
La voie Verte (axe de mobilité douce) est projetée le long de l'Arve. Un tronçon est à l'étude. En général, il s'agit de veiller à l'articulation avec les projets de développement.

**5. La mobilité, le bruit**  
Les résultats d'une étude mobilité complémentaire sont attendus fin 2016 afin de garantir un schéma de circulation. La mobilité engendrée par le projet à l'état actuel laisse prévoir le dépassement des valeurs de l'OPB.